

et

SOCIÉTÉS

Bulletin Mensuel d'Informations Démographiques, Économiques, Sociales

Les naissances hors mariage

EN France, en 1971, les naissances hors mariage ont représenté 7 % des naissances vivantes totales (61 765 sur 878 647). Sans entrer dans les détails, il s'agit des enfants nés vivants dont la mère est célibataire, veuve ou divorcée et dans ces cas, trois cents jours après le décès du mari ou le divorce. Il ne faut pas confondre ces naissances vivantes avec les *conceptions pré-nuptiales* qui concernent des naissances vivantes *légitimes* consécutives à une conception *antérieure* au mariage (leur nombre a crû fortement depuis quinze ans ; il est supérieur de moitié à celui des naissances illégitimes).

Comment se répartissent ces naissances selon l'âge de la mère, à quel âge le taux de fécondité illégitime est-il le plus élevé, la natalité illégitime est-elle stable ou non dans le temps et dans l'espace, comment se situe notre pays en Europe et dans le monde à ce sujet ? Telles sont quelques-unes des questions auxquelles cette étude veut répondre.

Comment se répartissent ces 61 765 naissances illégitimes selon l'âge de la mère (tableau I) ?

Tableau I. — Naissances illégitimes selon l'âge de la mère (1971). Source : INSEE.

Moins de 20 ans	13 227	21,4
20-24 ans	26 593	43,1
25-29 ans	10 696	17,3
30-34 ans	5 403	8,7
35-39 ans	4 015	6,5
40-44 ans	1 664	2,7
45 ans ou plus	167	0,3
Total	61 765	100,0

Les effectifs des non-mariées dans chaque tranche d'âge sont très différents (près de 2 millions dans la première, quelque 200 000 dans celle des 30-34 ans) ; le nombre de naissances illégitimes

dépend à la fois de cet effectif et du taux de fécondité illégitime (le nombre de naissances illégitimes pour 100 femmes non mariées) qui figure au tableau II.

Tableau II. — Nés vivants illégitimes pour 100 femmes célibataires, veuves ou divorcées (taux de fécondité illégitime) 1971. Source : INSEE.

Moins de 20 ans	0,68	35-39 ans	1,88
20-24 ans	2,45	40-44 ans	0,68
25-29 ans	3,29	45-49 ans	0,06
30-34 ans	2,70	15-49 ans	1,43

C'est donc entre 25 et 29 ans que le taux de fécondité illégitime est le plus élevé, bien que les naissances pour ce groupe soient moins nombreuses que pour les moins de 20 ans.

La proportion des naissances illégitimes dans les naissances totales est maximale aux âges jeunes, elle passe de 73 % à 15 ans, à 18 % à 19 ans, elle décroît ensuite plus lentement puis remonte après 34 ans (tableau III).

Tableau III. — Naissances illégitimes pour 100 naissances vivantes selon l'âge (1971).

Moins de 20 ans	23,0	35-39 ans	5,7
20-24 ans	7,8	40-44 ans	7,4
25-29 ans	4,2	45-49 ans	8,8
30-34 ans	4,1	15-49 ans	7,0

Pour comparer, selon l'âge, les fécondités légitime et illégitime, on peut aussi calculer le rapport pour chaque groupe d'âges du taux de fécondité illégitime au taux de fécondité légitime (tableau IV).

Tableau IV. — 100 = fécondité légitime du groupe d'âges indiqué.

Moins de 20 ans	1,4	35-39 ans	38,6
20-24 ans	8,2	40-44 ans	46,5
25-29 ans	17,2	45-49 ans	46,4
30-34 ans	26,5	15-49 ans	13,6

La fréquence de l'illégitimité varie-t-elle dans le temps ? Après avoir diminué depuis le second tiers du XIXe siècle jusqu'aux années récentes, elle augmente depuis quelques années. On peut s'en apercevoir soit en comparant dans le temps la proportion des naissances illégitimes aux naissances vivantes totales (tableau V), soit en suivant l'évolution du taux de fécondité illégitime par tranche d'âge (tableau VI).

Tableau V. — Naissances illégitimes pour 100 naissances vivantes.

1871-1880	8,0	1956-1960	6,2
1901-1910	8,8	1961-1965	6,0
1911-1920	10,4	1966-1970	6,4
1935-1937	6,8	1971	7,0
1946-1950	7,6	1972	7,5
1951-1955	6,7		

Mises à part les périodes troublées dues aux guerres, le mouvement est net, en dépit de la diffusion des contraceptifs modernes.

Tableau VI. — Évolution du taux de fécondité illégitime par tranche d'âge. Source : INSEE

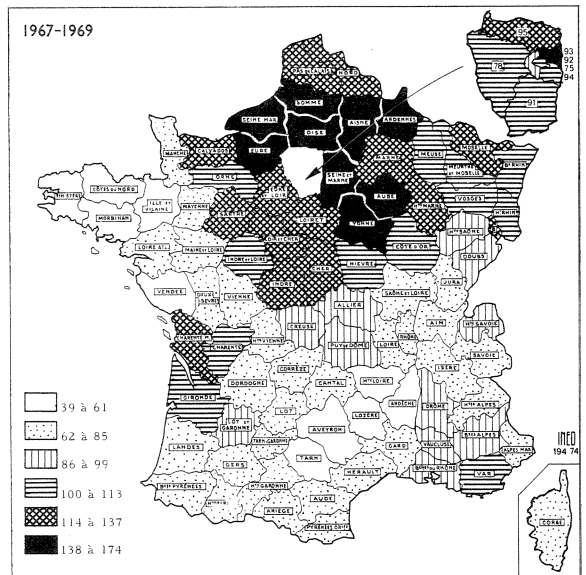
	1930-1932	1935-1937	1961-1965	1966-1970
15-49 ans	1,42	1,09	1,36	1,28
15-19 ans	0,96	0,65	0,56	0,58
20-24 ans	2,50	1,97	2,24	2,18
25-29 ans	2,57	2,01	3,37	3,20
30-34 ans	1,90	1,67	3,12	2,87
35-39 ans	1,20	1,09	2,05	1,98
40-44 ans	0,42	0,40	0,78	0,71
45-49 ans	0,04	0,03	0,06	0,06

De ce tableau se dégage une tendance assez claire : le taux de fécondité diminuerait légèrement parmi les femmes non mariées les plus jeunes, mais augmenterait au-delà de 25 ans. Tous âges réunis, les taux étaient de 1,5 pour la période 1846-1855, 1,6 en 1860-1875 et 1,8 en 1896-1905 (1). Les naissances hors mariage correspondent à deux sortes de situations : celles de couples vivant en concubinage (les mères ont alors quelquefois plusieurs enfants hors mariage) et celles que l'on peut qualifier de « d'accidentelle », situation plus fréquente parmi les plus jeunes femmes, dont une partie importante, la moitié environ, aboutit à une régularisation par un mariage ultérieur. Notons ici qu'à la naissance, plus de la moitié des enfants naturels ne sont reconnus ni par la mère ni par le père, mais après quatre ans ils le sont presque tous soit par les deux parents, pour la moitié environ, soit par la mère seule (40 %), soit par le père seul (2).

Les naissances hors mariage n'ont pas la même fréquence en Picardie et en Bretagne pour prendre deux extrêmes, à la campagne et dans la grande ville (en 1871-1880, on comptait en France 8 naissances illégitimes pour 100 naissances, et 27 à Paris). L'étude de l'INSEE sur les données démographiques 1967-1969 permet de dresser la carte des indices départementaux de fécondité illégitime qui, pour un indice moyen de 100,

s'étalent de 39 à 174. En 1953-1955, l'écart était un peu plus grand : il allait de 29 à 180 (3).

Cet indice va du simple au triple et au quadruple de la Bretagne aux départements de Picardie et de Haute-Normandie ; il est également très élevé en Champagne et dans le Nord. Les départements du Midi-Pyrénées, du Limousin, du Languedoc-Roussillon ont des indices très faibles quoique légèrement supérieurs à ceux de la Bretagne. Les fluctuations sont minimes entre les deux périodes ; l'écart s'est un peu resserré et quelques départements ont glissé dans la catégorie immédiatement inférieure ou supérieure. Une carte régionale de l'illégitimité pour la période 1856-1865 a le même aspect : la fécondité illégitime est nettement plus élevée dans le tiers supérieur droit de l'hexagone. Dans une étude de J. Bertillon, pour la période 1874-1883, on retrouve, comme en 1969 parmi les départements à plus faible fécondité illégitime, l'Ardèche, le Tarn, le Tarn-et-Garonne, le Lot, les Basses-Alpes, le Finistère et parmi ceux où elle est la plus élevée, la Seine, l'Aisne, la Somme, le Nord, l'Eure, l'Oise, le Pas-de-Calais. Cette permanence est frappante.



Carte de l'illégitimité

Il est difficile de trouver une explication simple des variations locales de la fréquence de l'illégitimité. Des départements très agricoles ont un indice très élevé (Yonne 174, Somme 160) et d'autres un indice très bas (Aveyron 39, Lozère 45). Elle n'est pas non plus en corrélation avec la fécondité générale : la Bretagne, les pays de la Loire ont des taux bruts de reproduction élevés, mais un indice de fécondité illégitime parmi les plus faibles. La religion n'intervient pas puisque des départements à pratique religieuse intense se

(1) Cl. Legeard, les Mères célibataires, *Informations sociales*, 9/1961.

(2) Etude de M. Dezalay.

(3) Ces indices sont empruntés au numéro D. 23 des collections de l'INSEE et à Données de démographie régionale 1954. *Études démographiques*, No 8. INSEE.

retrouvent parmi ceux où l'indice est le plus faible (Bretagne) et le plus élevé (Nord). En revanche, des régions à pratique réduite du Sud ont une illégitimité très faible. La proportion des étrangers ne paraît pas non plus influencer l'illégitimité (4). L'âge au mariage ne joue pas davantage, selon diverses études étrangères. Selon la taille des communes (effet rural-urbain), les différences ont diminué. Les écarts sont beaucoup plus faibles qu'entre les régions.

Tableau VII. — Naissances illégitimes pour 100 naissances vivantes selon la taille des communes et unités urbaines (1967-1969).

Communes rurales	6,3	Unités urbaines de 50 000 à 99 999 habitants	6,3
Unités urbaines de moins de 5 000 habitants	4,1	Unités urbaines de 100 000 à 199 999 habitants	6,5
Unités urbaines de 5 000 à 9 999 habitants	5,2	Unités urbaines de 200 000 à 1 999 999 habitants	7,1
Unités urbaines de 10 000 à 19 999 habitants	5,9	Agglomération de Paris	9,6
Unités urbaines de 20 000 à 49 999 habitants	6,7	France entière	6,3

L'examen du phénomène au-delà de nos frontières et une observation rétrospective apportent quelques lumières sur ses origines. L'illégitimité est beaucoup plus élevée dans certaines régions bien définies et on constate une *permanence* de ces localisations. Une carte de la fécondité illégitime en Europe en 1900 (5) met en lumière le caractère régional du phénomène indépendamment des facteurs religieux, du degré d'urbanisation et d'industrialisation. Les taux les plus élevés se situaient dans le sud-est européen sur la rive nord du Danube (alors que les territoires situés au sud du fleuve avaient des taux très bas), en Suède, en Autriche centrale, dans le nord-est de la France, en Allemagne, à l'est de l'Elbe et dans le sud du Portugal. Point commun à ces diverses régions, deux conceptions culturelles particulières : les enfants nés d'une union libre stable, s'ils sont illégitimes pour la loi ne le sont pas pour les mœurs et les enfants nés illégitimes d'une union régularisée par la suite sont admis et reconnus par la société et la famille au même titre que les naissances de conceptions pré-nuptiales (la fréquence de ces deux types de naissances étant souvent concomitante) ; le caractère social et « coutumier » de la fécondité illégitime, correspondant à une sorte de spécificité régionale, explique sa permanence dans le temps.

Pour situer la position relative de la France en la matière, nous avons retenu dans le tableau VIII des pays européens et quelques pays d'autres continents où le taux de l'illégitimité est exceptionnel.

(4) R. Nadot, Effets de l'immigration sur la natalité en France depuis 1953, *Population*, No 3, 1967.

(5) E. Shorter, G. Knodel, E. Van de Walle, The decline of non marital fertility in Europe 1880-1940. *Population studies*, No 4, 1971.

Tableau VIII. — Naissances illégitimes pour 100 naissances vivantes.

	1878-82 (1)	1958	1968	1971
France	7,4	6,1	6,4	7,0
Autriche		13,2	12,0	13,0
Belgique	7,7	2,0	2,5	2,7 (2)
Bulgarie		7,6	9,6	6,5 (2)
Danemark		6,9	10,2	12,3
Finlande	7,2	4,0	5,1	5,8 (2)
RFA		6,7	4,8	5,8
RDA	8,9	12,3	10,7	15,2
Italie		2,8	2,0	2,2 (2)
Pays-Bas	3,0	1,2	2,0	2,0
Norvège	8,2	3,5	5,6	7,9
Portugal		10,5	7,4	9,2
Espagne		2,9	1,4	1,4
Suède	10,1	10,0	15,1	21,6
Suisse	4,7	3,6	3,8	3,7
Angleterre, Pays de Galles	4,8	4,9	8,5	8,3 (2)
Etats-Unis		4,7	9,7	8,1
Canada		4,0	9,0	9,5 (2)
Australie		4,6	7,7	8,3 (2)
Nlle-Zélande		5,0	13,0	13,9
Japon		1,5	0,9	
Honduras		48,1	41,7	
Mexique		23,6	22,5	
Argentine		24,0	26,4	
Chili		17,3	23,4	
Pérou		41,7	48,9	

(1) Taux pris chez J. Bertillon, *les Naissances illégitimes en France et dans quelques pays d'Europe*.

(2) En 1970.

Trois conclusions peuvent être dégagées de l'examen de ce tableau :

— la fréquence de l'illégitimité en France se situe dans la moyenne ;

— elle augmente dans la plupart des pays depuis 15 à 20 ans (après avoir diminué presque constamment de 1875 à 1940) ; ce n'est que dans quelques pays à taux très faibles qu'elle demeure stable (Belgique, Pays-Bas, Espagne) ;

— la proportion des naissances illégitimes est considérable en Amérique latine du fait des unions consensuelles. Des taux analogues caractérisent les populations noires d'Afrique du Sud. Or, ni les populations autochtones avant l'arrivée des Européens ni ceux-ci n'avaient des taux d'illégitimité élevés. Selon un auteur américain W. J. Goode, la généralisation de l'union libre qui explique l'ampleur de cette illégitimité provient de la destruction du système social et culturel ancien par la dispersion de la communauté traditionnelle (esclavage, migrations, urbanisation), sans assimilation du nouveau système de valeur imposé.

La fécondité illégitime qui était faible au XVIIe siècle et au XVIIIe siècle augmenta entre 1775 environ et 1850 dans toute l'Europe, puis elle diminua, en même temps que la fécondité totale de 1870 à 1940 ; on a vu qu'elle a tendance à croître de nouveau depuis quelques années alors que les moyens contraceptifs se multiplient et que l'information sexuelle se répand. Sous les mouvements généraux, on distingue des différences régionales de comportement permanentes qui s'expliquent davantage par des normes culturelles que par des causes sociologiques.

La mortalité et l'état matrimonial

Toutes les données connues quant aux troubles psychologiques et maladies mentales montrent que les célibataires, veufs et divorcés des deux sexes connaissent un « risque » plus grand que les gens mariés. On pouvait donc se demander s'il n'y avait pas une relation entre l'état matrimonial et la mortalité. W.-R. Gove a étudié sous cet angle la mortalité des Blancs aux Etats-Unis sur la période 1959-1961 pour la tranche d'âge 25-64 ans. Les suicides sont beaucoup plus fréquents chez les non-mariés (tableau I), mais le rapport est sensiblement plus élevé parmi les hommes.

Tableau I. — Fréquence des suicides par rapport aux mariés (indice 100)

	H	F
Célibataires	200	150
Veufs	500	220
Divorcés	475	345

La même étude à propos des décès par accidents d'automobiles (y compris les décès impliqués de piétons) montre que la mortalité est également plus élevée pour les non-mariés et que l'écart diminue à partir de 40 ans.

L'auteur étudie ensuite la mortalité différencielle par cirrhose du foie et cancer du poumon à l'égard desquels le comportement de la personne joue un rôle important (alcoolisme et tabagisme). Les tableaux II pour la cirrhose et III pour le cancer du poumon montrent également l'excès de mortalité parmi les non-mariés plus accusé pour les hommes que pour les femmes.

L'auteur examine ensuite la mortalité à la suite des maladies exigeant des soins attentifs et suivis : tuberculose et diabète, les

**Tableau II. — Fréquence de la mortalité par rapport aux mariés (indice 100)
Cirrhose du foie**

	H	F
Célibataires	330	120
Veufs	460	345
Divorcés	884	443

Tableau III. — Fréquence de la mortalité par rapport aux mariés (indice 100)

Cancer du poumon

	H	F
Célibataires	145	111
Veufs	224	120
Divorcés	307	171

tableaux IV et V dénotent également des mortalités bien plus élevées chez les non mariés.

**Tableau IV. — Fréquence de la mortalité par rapport aux mariés (indice 100)
Tuberculose**

	H	F
Célibataires	537	332
Veufs	770	260
Divorcés	926	310

**Tableau V. — Fréquence de la mortalité par rapport aux mariés (indice 100)
Diabète**

	H	F
Célibataires	270	200
Veufs	246	170
Divorcés	430	170

En revanche, la comparaison de la mortalité par leucémie, entre mariés et non-mariés, ne fait pas ressortir de différences.

Toutes causes réunies, on trouve les indices du tableau VI.

Tableau VI. — Fréquence de la mortalité totale par rapport aux mariés (indice 100)

	H	F
Célibataires	195	170
Veufs	264	177
Divorcés	340	195

Ainsi, le risque de mortalité est, pour les hommes, maximum pour les divorcés, puis dans l'ordre décroissant viennent les veufs, les célibataires et les hommes mariés. Pour les femmes, le risque est plus élevé que pour les femmes mariées, mais à peu près identique pour les divorcées, les veuves et les célibataires.

Un article du *Statistical abstract* (2) confirme ces observations pour le Canada ; en donnant l'indice 100 à la mortalité des mariés, celle des célibataires, des veufs et divorcés est deux à cinq fois supérieure comme on le voit au tableau VII.

Tableau VII. — Indice de la mortalité masculine par cause (indice 100 pour les mariés)

	Cél.	Veufs et divorcés
Maladies de cœur ...	129	194
Néoplasmes	111	158
Maladies cérébro-vasc.	128	214
Accidents	207	386
Suicides	244	528
Cirrhose du foie	194	484
Maladies des artères .	131	234

Il ne faudrait pas croire pour autant que le mariage est entièrement responsable de ces écarts. Un effet de sélections intervient au départ qui accroît déjà le risque encouru par le célibataire ou le divorcé.

(1) Sex, marital status and mortality, par W.-R. Gove. *American Journal of sociology*, 7/1973.

(2) Death rates in Canada lowest among married persons ; août 1973.

SOMMAIRE DE POPULATION No 2 - avril 1974

J.-C. LASSERRE Place du Canada dans l'immigration en Amérique du Nord à la fin du XIX^e siècle.

D. MAISON Ruptures d'union par décès ou divorce.

J. HOUDAILLE Les descendants des grands dignitaires du I^{er} Empire.

V. St. KASSABOV Natalité en Bulgarie. Perspectives, politique.

H. LERIDON Clientèle et champ d'attraction d'un service hospitalier.

D. TABUTIN La polygamie en Algérie.

Ch. BLAYO Enregistrement des avortements : Angleterre, Pays de Galles, Danemark.